



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 4 juillet 2023
Présents : 17
Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Ngoc Loi TRAN, Fanny BILLY, Adjoints

Isabelle JODIN, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Catherine BARBERO a donné pouvoir à

Arnaud BRUNET

Sandrine MARTINS a donné pouvoir à

Isabelle JODIN

Charlotte LE MAITOUR, a donné pouvoir à

Mildred PUISSANT

Patrick MICHEL a donné pouvoir à

Fanny BILLY

William NETO DE JESUS a donné pouvoir à

Laurence AUDIBERT

Hervé GUISE a donné pouvoir à

Jean-Marc LONGEQUEUE

Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à

Magali BOUARFE

Nathalie BEELS a donné pouvoir à

Dominique FRANÇOISE

Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à

Mapril BAPTISTA

ETAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

Jean BEDU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Claude SCHAEFFER a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-38 : Modification du tableau des effectifs – création de postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer des postes permanents pour répondre aux besoins de la commune en stabilisation des postes non permanents actuellement pourvus,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer l'ancienne adjointe au directeur de l'accueil de loisirs sans hébergement, devenue elle-même directrice, dans ses missions d'animatrice

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir l'emploi d'assistante de direction laissé vacant suite à la promotion de l'intéressée au poste de Directrice des services à la population

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, et 4 abstentions (M. GUISE, Mme BOUARFE, M. SCHMITT et M. LONGEQUEUE)

DECIDE de créer à compter du 10 juillet 2023 :

- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet (20h hebdomadaires)
- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 10 juillet 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET